

Le stationnement en centre-ville évolue

A partir du 1er février 2022, le stationnement évolue à Montluçon. Dès aujourd'hui, les Montluçonnais peuvent ouvrir un compte et souscrire leur 1er abonnement en ligne sur montlucon.e-habitants.com.

Afin de générer un compte personnel, il leur faudra fournir la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile de moins de trois mois, et la cotisation foncière d'entreprise pour les commerçants.

Deux formules sont proposées : 10 EUR/mois pour la zone verte, et 15 EUR/mois pour la zone orange (permettant de stationner sur les zones de couleur orange et verte).

Les personnes ayant un abonnement ne seront ainsi plus concernées par la limite de durée.

Pour renouveler l'abonnement au mois glissant, les Montluçonnais pourront ensuite payer via leur smartphone avec l'application Flowbird ou directement à l'horodateur.

Les riverains et commerçants de la cité médiévale (zone rouge) et ceux de la zone bleue peuvent également s'identifier en ligne afin de bénéficier d'un Pass Riverain (20EUR par an et par véhicule).

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr